

1. Question: Quelle est la mission d’Anseye Pou Ayiti (APA)?

Réponse: Anseye Pou Ayiti a pour mission d'augmenter les résultats scolaires en Haïti par le recrutement et le développement professionnel des enseignants exceptionnels pour des écoles existantes. L'enseignement et le leadership transformationnel équiperont tous les enfants avec les connaissances, les compétences et les mentalités pour atteindre leur potentiel grâce à l'égalité des chances, mener une vie de prospérité mutuelle et contribuer à un monde plus éclairé du 21^{ème} siècle.

2. Question: A partir de la rentrée des classes, comment se feront les séances de développement professionnel?

Réponse: Les séances de développement professionnel se feront pendant les jours de congé tout au long de l'année scolaire et dans nos zones d'intervention.

3. Question: Et après les 2 ans du programme d’APA?

Réponse: Nous investissons dans des leaders exceptionnels pour le long terme, pour que nos ambassadeurs après le programme de 2 ans combleront une lacune critique dans la capacité locale. Nos ambassadeurs seront des enseignants de haute qualité assurant la réussite des élèves; des directeurs d'écoles, des instructeurs pédagogiques, et des membres des secteurs de la philanthropie et d'entreprise qui favorisent continuellement l'égalité des chances scolaires pour tous les enfants haïtiens.

4. Question: Aurais-je la responsabilité de la salle de classe comme enseignant-leader?

Réponse: En tant qu'enseignant-leader, vous serez en charge d'une salle de classe (titulaire) sous la supervision de la direction de l'école. Un coach pédagogique d'APA sera disponible pour vous accompagner.

5. Question: Je suis un professionnel d'un domaine autre que l'éducation, puis-je postuler?

Réponse: Tous les professionnels peu importe le domaine peuvent s'inscrire. Il suffit juste d'avoir de l'intérêt pour l'amélioration du système éducatif haïtien et prendre un engagement à devenir ambassadeur d'APA après le programme de deux ans.

6. Question: Dans quelles communautés du pays les enseignants d’APA seront déployés?

Réponse: Gonaïves, Gros-Morne, Mirebalais, Boucan Carré et Hinche sont nos zones d'intervention. Cependant au fil des années, APA pourrait s'étendre sur les autres départements et intégrer d'autres écoles partenaires. Pendant 2020, APA va lancer un programme pour les parents et les directeurs d'école. APA priorise le premier et le deuxième cycle du niveau fondamental.

7. Question: Aurais-je à recevoir un salaire d’APA? Aurais-je deux employeurs ?

Réponse: Tous les enseignants-leaders d'APA recevront leur salaire de l'administration de l'école où ils travaillent et un frais d'encouragement de la part d'APA pendant la durée du programme de 2 ans. Chaque enseignant-leader devient sans condition l'employé de l'école partenaire. Dès la rentrée des classes, il doit signer un contrat et respecter les règlements de l'école partenaire.

8. Question: Si je ne suis pas de la ville où j’aurai à travailler, est ce qu’APA pourra me loger et ma famille?

Réponse: APA se décharge de la responsabilité de loger les enseignants-leaders recrutés, voire leur famille. Cependant dans le souci d'aider nos enseignants-leaders en déplacement dans la ville où ils auront à travailler, la direction d'APA peut prodiguer des conseils ou contacts afin de faciliter les négociations.

9. Question: Est-ce que APA donne une couverture d’assurance santé ?

Réponse: APA ne peut malheureusement pas couvrir une assurance santé.

10. Question: Est-il possible de participer aux séances de formation sans faire partie d’une cohorte? Réponse:

APA n'est pas un programme de formation mais un programme de *leadership transformationnel* qui s'associe avec un engagement de deux ans dans une salle de classe en plus des séances de développement professionnel. Alors ces deux volets du programme sont obligatoires.

Si vous avez des questions, veuillez contactez

application@anseypouayiti.org (pour les candidats) ou info@anseypouayiti.org (en général).